blicaines, fut élu, le 8 février 1871, représentant du Doubs à l'Assemblée nationale, le 4e sur 6, par 29,328 voix (53,134 votants, 81,915 inscrits); il prit place au centre gauche, et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évê nes, pour le pouvoir constituant, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Elu, le 30 janvier 1876, sénateur du Doubs, par 392 voix (706 votants), il ne put sièger en raison de l'état de sa santé, et mourut au mois d'août suivant; il fut remplacé, le 19 novembre, par M. de Mérode.

MONSEIGNAT DU CLUZEL (FÉLIX-HIPPOLYTE-FRÉJUS, CHEVALER), député au Conseil des Cimq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1811, représentant aux Cent-Jours, né à Rodez (Aveyron) le 13 août 1764, mort à Rodez (de de l'aveyron) le 13 août 1764, mort à Rodez (de Monseignat, receveur des domaines du roi en cette ville, et de dame Marie-Anne Hémard », fut reçu avocat en 1786. Président du bureau de conciliation en 1791, commissaire (an VI) prés: l'administration centrale de l'Aveyron, président, jusqu'au 1er janvier 1812, de la commission de liquidation, il fut élu, le 25 germinal an III, député de l'Aveyron au Conseildes Cinq-Cents. Favorable au coup d'Etat de Bonaparte, il fut compris par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII) sur la liste des députés de l'Aveyron au nouveau Corps législatif. Ce mandat lui fut renouvelé le 17 février 1807, et il siégea dans l'assemblée impériale jusqu'en 1811. Chevalier de l'Empire le 26 avril 1810, il fut nommé, le 1er juin 1811, conseillerauditeur à Montpellier, le 19 décembre de la même année conseiller de préfecture à Rodez, et, le 14 mai 1815, représenta l'arrondissement de Saint-Affrique à la Chambre des Cent-Jours, élu par 32 voix (42 votants, 112 inscrits, contre 9 à M. Grandpradeille, maire de Saint-Affrique. Chevalier de la Légion d'homeur.

MONSEIGNAT DU CLUZEL (FÉLIX-HIPPOLYTE), député de 1840 à 1844, né à Rodez (Aveyron) le 11 décembre 1805, fils du précédent, fut conseiller de préfecture à Rodez après 1830, et fut élu, le 4 janvier 1840, député du 1^{cr} collège de l'Aveyron (Rodez), en remplacement de M. Merlin décédé, par 194 voix (346 votants, 425 inscrits), contre 115 voix à M. Villa, candidat légitimiste. Réélu, le 9 juillet 1842, par 208 voix (332 votants), il siégea au centre ministériel, vota l'indemuité Pritchard, et consentit à donner sa démission peur faire une place à M. Michel Chevalier, jusqu'alors candidat malheureux. Ce dernier fut en effet élu, le 25 janvier 1845; M. Monseignat du Cluzel avait été mis à la retraite, comme conseiller de préfecture, le 3 août 1840.

MONSPEY (LOUIS-ALEXANDRE-ELYSÉE, MARQUIS DE), député en 1789, né à St-Georges-de-Reneins (Rhône) le 10 août 1733, mort au château de Vallière (Rhône) le 2 mars 1822, d'une famille d'ancienne noblesse, était fils de Joseph-Henri, marquis de Monspey, comte de Vallière, chevalier de Malte et de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de Bauffremont, et d'Anne Levic de Pontevès d'Agoult. Placé en qualité de page auprès du dauphin fils de Louis XV, qui lui donna une lieutenance dans son régiment de cavalerie, il devint capitaine dans le régiment de Royal-Normandie puis, er 1758, dans celui de

Poly-cavalerie. Il fit les campagnes de la guerre de Sept ans, recut deux blessures à Minden (1er août 1759), et fut fait chevalier de Saint-Louis. Le dauphin le fit entrer (30 mars 1766), comme officier supérieur exempt, dans les gardes du corps du roi (compagnie écossaise). Brigadier de cavalerie (5 décembre 1782), commandant d'escadron des gardes du corps (décembre 1784), maréchal de camp (9 mars 1788), il fit ses preuves, en décembre de cette dernière année, pour monter dans les carrosses du roi. Membre de l'assemblée provinciale du Lvonnais, président de l'ordre de la noblesse du Beaujolais, il fut élu, le 20 mars 1789, dans cette dernière sénechaussée, député de son ordre aux Etats-Généraux. Dans la séance du 5 octobre, il prit la défense des gardes du corps attaqués par Mirabeau et par l'étion, et somma ce dernière de signer sa démonciation. Le lendemain, 6 octobre, il protégea, avec quelques autres députés de la noblesse, la vie du roi. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il donna sa démission (18 juillet 1791, rejoignit l'armée des princes à Coblentz, et reprit le commandement de la compagnie écossaise qui avait émigré presque tout entière. Il fit la campagne de 1792, accompagna, après la retraite des princes, le général Clairfait, obtint, en 1794, le commandement du regiment de gardes du corps, et prit part, sous le prince de Condé, aux campagnes de 1795 à 1797. Lorsque l'armée se rendit en Pologne, il présenta à Louis XVIII, alors à Blanckenberg, son fils unique, le comte Louis de Monspey, qui avait fait avec lui les dernières campagnes. Le roi nomma le comte de Monspey capitaine de cavalerie, et remit au marquis le brevet de condé se joignit au corps de Souvarow (1799), le marquis de Monspey eut un commandement dans la cavalerie noble, sous les ordres immédiats du duc de Berry. Après le licenciement, il rentra en France (1891) où il vécut dans la retraite, refusant du gouvernement impérial un emploi de son grade. Il n'accepta que les fonctions modestes de maire de la commune de Saint-George

MONSSINAT (Jean-Jacques), député en 1789, né à Noë (Haute-Garonne) le 25 octobre 1743, mort à Muret (Haute-Garonne) le 7 octobre 1827, était avocat à Toulouse. Elu, le 6 avril 1789, député du tiers aux Etats-Genéraux par la première sénéchaussée du Languedec (Toulouse), avec 707 voix (837 votants), il ne fit partie de l'Assemblée constituante que jusqu'au 3 avril 1790. A cette époque il donna sa démission, et se retira dans le département de la Haute-Garonne. Il devint, le 4 prairial an VIII, juge au tribunal d'appel de Toulouse et, le 30 avril 1811, conseiller ala cour impériale. La Restauration lui donna, le 29 mars 1816, une nouvelle investiture, et il conserva sou siège de magistrat jusqu'à sa mort (1827). Chevalier de la Légion d'honneur.

MONTAGNAC (François-Antoine, Marquis DE), député de 1816 à 1821, né à Riom (Puyde-Dôme) le 29 décembre 1764, mort à Clèr-

mont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 3 septembre 1825, énigra à la Révolution et ne rentra en France qu'à l'époque du Consulat. Riche propriétaire à Saint-Sandoux, il fut élu, le 4 octobre 1816, député du grand collège du Puy-de-Dôme, par 150 voix 227 votants, 280 inscrits. Il siègea au côté droit, et, en 1817, à propos de la discussion du budget, prit la parole pour déclarer qu'il partageait l'opinion de M. de Bonald sur les Suisses. L'assemblée avant voté l'impression de cette phrase de son discours, il fut le seul à s'y opposer. Il quitta la vie politique en 1821. mont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 3 septembre one en 1821.

MONTAGNAC (ANDRÉ - JOSEPH - ELISÉE, BARON DE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Pouru-aux-Bois (Ardennes) le 17 août 1808, mort à Charleville (Ardennes) le 17 septembre 1882, issu d'une ancienne famille noble du Limousin, s'installa comme fabricant de drap à Sedan, et devint membre du conseil général pour le canton-nord dé cette ville. Industriel estiné, et rallié au second empire, il fut successivement élu député au Corps législatif par la 1re circonscription des Ardennes, le 22 avril 1860, avec 31,217 voix 31,578 votants, 47,738 inscrits), en remplacement de M. Richer nommé conseiller d'État; le 1er juin 1863, par 14,223 voix (23,543 votants, 50,781 inscrits), contre 9,204 à M. Poupillier, maître de forges; le 24 mai 1869, par 18,068 voix (25,068 votants, 31,128 inscrits), contre 5,875 à M. Jules Simon et 843 à M. Troyon. Membre de la majorité, il signa cependant l'interpellation des 116, et fit partie du groupe Mége, qui fournit plusieurs ministres à l'empire libéral. Il disparut de la scène politique après les évènements de 1870. Comme industriel, il fut l'inventeur d'un velours de laine dit Montagnac, reçut. en 1855, la grande médaille d'honneur à l'Exposition, fut décoré à cette occasion, devint officier de la Légion d'honneur le 36 août 1867, et membre du jury à l'Exposition de 1867, et membre de la commission supérieure de l'Exposition de 1878.

MONTAGUT (François-Guillaume-Marc, représentant en 1849, député de 1876 à 1877, ne à Excident (Dordogne) le 2 avril 1816, soccupa d'agriculture et de propagande républicaine. Elu, le 13 mai 1849, représentant de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 6° sur 19, par 60.289 voix (105,677 votants, 145,779 inscrits), il vota le plus souvent avec la minorité démocratique. Après s'être tenu à l'écart sous l'Empire, M. Marc Montagut se présenta sans succès comme candidat à l'Assemblée nationale dans la Dordogne, d'abord le 8 février 1871: il réunit alors 27,145 voix (97,443 votants); puis, le 2 juillet suivant, en remplacement de Thiers, oprant pour la Seine; cette fois il obtint 34,367 voix contre 44,526 à l'élu conservateur, M. Magne. Il échoua encore aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 dans la Dordogne, avec 192 voix (683 votants); mais il fut élu, au second tour de serutin, le 5 mars 1876, député de la 1re circonscription de l'érigueux, par 6,314 voix (11,873 votants, 15,643 inscrits), contre 5,510 à M. Maréchal, conservateur. Sa profession de foi contenait cette phrase : « l'as de guerre, pas de révolution! plus de discordes civiles! conciliation! apaisement! » Il prit place à gauche, fit partie de la majorité republicaine, et fut des 363. Il se représenta, le 14 octobre 1877, mais il n'obtint que 5,987 voix contre 7,383 à l'élu, candidat

officiel, M. Maréchal. L'élection de ce dernie ayant été invalidée, une nouvelle tentative de M. Marc Montagut, le 5 mai 1878, ne lui donna que 6,242 voix contre 7,102 au député sortant, M. Maréchal, réélu.

MONTAGUT-BARRAU (PIERRE-ELISABETH-Dexis, Baron de), député en 1789, né et mort à des dates inconnues, fut élu, le 22 avril 1789, a des dates inconnues, fitt etd, le 22 avril 1757, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le pays de Comminges et de Nébouzan. Il vota avec la majorité de la noblesse et protesta contre la réunion des ordres par la lettre sui-

« Aux Etats-Généraux,

« Nos seigneurs,

« On ne marchande point avec l'honneur; nuile composition n'est permise; le moindre écard luy porte une blessure éternelle. « J'ay l'honneur de parler aux représentans de

« J'ay l'honneur de parler aux représentans de la nation française, qui poura mieux qu'eux jugé le point d'honneur, et apprécier les démarches qu'il me reste à faire pour ne pas le trahir. « Mes commettans m'ont donné des pouvoirs impératifs auxqueis j'ay fait serment de me conformer, je l'ay juré sur mon honneur. « Alles mon tils dit vers cette auguste assemblée, des representans choisis dans toute les provinces, partages sans distinction avec tous les citoyens les charges de letat; nous vous autorisons à faire labandou de nos privileges. nes citoyens les charges de letat; nous vous autorisons à faire labandon de nos privileges pecuniaires, mais il est des prealables à remplir avant cet abandon : il importe au premier comme au dernier des citoyens, qu'on ait satisfait avant tout, à des objets bien plus importants

«Ces privileges sont reel dans ma province leur aneantissement varuiner nos fortunes, les-

leur aneantissement va rumer nos fortunes, ies-intendans, les subdelegues, les receveurs avoit déjà porté les plus rudes atteintes. « Nos commettans ont pance que la delibera-tion par ordre, étoit necessaire au bonheur de tous; ils nous ont fait une loi impérative de la mintenir de toutes nos forces; et dans le cas ou il en seroit jugé diferament ils nous ont imposé lobligation de la retraite; ils ont revoqué nos-

« Je vai avoir l'honneur de vous faire la lecture des articles de mon cahier le plus impe-

"Voilà ma position, je le repette, on ne com-pose point avec l'honneur, il ne nous suffit pas-de n'avoir pas à rougir aux yeux du public, il faut que nous soyons dacord avec nos con-

« Nous pour ions partir daprès nos mandats, et retourner vers nos commettans, mais la nation pouvoit nous soubconner davoir voulu manquer au devoir qui nous est le plus cher, celuy de concourir au bien general de la nation.

« Dans ces circonstances, je pance devoir de-mander acte à la nation de la remise, que je fais au greffe de mon cahier qui fera connoitre les obligations qui me sont imposée.

Le Bar, de Montagut-Barrau député de la noblesse du pais de Com-minges et Nébouzan aux Etats-Géné-

Versailles, le 30 juin 1789. »

M. de Montagut signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les décrets de la Constituante, et disparut de la scène politique

MONTAIGNAC DE CHAUVANCE (Louis-

103 RAYMOND, MARQUIS DE), représentant en 1871. membre du Sénat, ministre, né à Paris le 14 mars 1811, d'une ancienne famille noble de Champague connue des le xi siècle, entra à l'Ecole navale en 1827. Nommé aspirant à la fin de cette même année, il fit le tour du monde sur de cette même année, il fit le tour du monde sur l'Artémise, passa enseigne de vaisseau en 1833, fieutenant de vaisseau en 1840, et fut chargé d'expérimenter l'hélice dont on venait de faire pour la première fois l'application sur l'aviso à vapeur le Napoléon. Capitaine de frégate en 1848, officier de la Légion d'honneur le 10 août 1853, capitaine de vaisseau en 1855, il commanda la batterie flottante la Décastation qui participa brillamment à la prise de Kinburn. participa brillamment a la prise de Kinburn. Commandeur de la Légion d'honneur le 12 août Commandeur de la Légion d'honneur le 12 août 186), contre-amiral en 1865, major général de la flotte à Cherbourg en 1867, membre du conseil des travaux et du conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique en 1869, il fut employé à l'armée de terre pendant la guerre de 1870, et, lorsdu siège de l'aris, commanda le 7c secteur (Auteuil, Passy, la Muette), dont l'artillerie seconda puissamment la défense des forts d'Issy, de Vanves et de Montrouge, Grandofficier de la Légion d'honneur du 23 janvier 1871, il fut nommé, le 15 juillet 1872, inspecteur de la flotte et des ports de la Manche. Il avait été étu, le 8 février 1871, représentant de l'Allier à l'Assemblée nationale, le 3c sur 7, par 51,103 voix (76,640 votants, 106,359 inscrits), et, le même jour, représentant de la Seine-Inférieure, le 8c sur 16, par 78,051 voix (120,899 rieure, le 8° sur 16, par 78,051 voix (120),899 votants, 203,718 inscrits). Il opta pour l'Allier, siégea au centre droit, fut président de la com-mission de la marine, vice-président de la commission de la marine, vice-president de la com-mission de réorganisation de l'armée, fut nommé (15 juillet 1872) inspecteur de la flotte et des ports de la Manche, et entra, le 22 mai 1874, comme ministre de la Marine dans le cabinet de comme ministre de la narme dans le cambre de Cissey. Il promulgua, le 12 décembre suivant, un décret relatif au cadre normal des officiers de marine, institua la Banque d'Indo-Chine (janvier 1875), combattit le droit accordé aux colonies de marine, institua la Banque d'Indo-Unine (janvier 1875), combattit le droit accordé aux colonies de nommer leurs députés, et protesta contre les assertions relatives aux mauvais traitements subis par les déportés en Nouvelle-Calédonie. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles. Ce dernier vote le fit maintenir, le 10 mars 1875, dans le cabinet Buffet-Dufaure. Elu, le 21 décembre 1875, sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, le 74e sur 75, par 323 voix (610 votants), il donna sa démission de ministre le 9 mars 1876, et fut remplacé par le vice-amiral Fourichen. Il reprit sa place à la droite du Sénat, et vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie le 23 juin 1877. l'lacé dans le cadre de réserve en 1875, il a été mis à la retraite en octobre 1886. Il a continué de combattre, à la Chambre haute, la politique des ministères républicains, et, en tinue de combattre, a la Chamore haute, la politique des ministères républicains, et, en dernier lieu, s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 tévrier 1889), et s'est prononcé contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

MONTALEMBERT (RENÉ-MARC-MARIE-MONTALEMBERT (RENE MARC-MARCHARTE-ANNE, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 10 juillet 1777, mort à Paris le 21 juin 1831, d'une famille de vieille noblesse du Poitou connue des le xue siècle, fils du baron Jean-

Charles de Montalembert qui fut maréchal de camp et mourut à l'île de la Trinité le 20 février camp et mourut à 1 ne de la 17 mile le 20 fevrier 1810, émigra avec sa famille au moment de la Révolution, et commanda à l'armée des princes la légion qui portait son nom. En 1799, il prit du service dans l'armée anglaise, sons les la légion qui portait son nom. En 1799, il prit du service dans l'armée anglaise, sons los ordres du général Jarry qui avait pour lui une estime particulière; il resta ensuire quatre ans en Egypte et aux Indes (1804-1808), puis fut employé, en Portugal et en Espagne, dans l'état-major de Wellington. Il prit part à l'expédition de l'île de Walcheren, et devint lieutenant-colonel en 1811. En 1814, ce fut lui qui fut chargé par le prince régent d'annoncer à Louis XVIII son avenement au trône. Il accompagna le roi en France, reçut de lui le brevet de colonel, la croix de Saint-Louis et celle de la Légion d'honneur, et fut nommé socrétaire d'ambassade à Londres. Ministre plénipotentiaire à Stuttgard (juillet 1816), puis à Copenhague (1819), pair de France 5 mars 1819), il dut quitter la diplomatie en 1820, sons le ministère du duc de Richelieu, à cause de son indépendance. Il menait d'ailleurs la vie à grandes guides, et sa fortune y sombra. Il assista assidûment aux séances de la Chambre des pairs, parla sur la guerre d'Espagne, sur la nouvella lui d'actorela sur l'indamnité des assista assidument aux séances de la Chambre des pairs, parla sur la guerre d'Espagne, sur la nouvelle loi électorale, sur l'indemnité des émigrés, et, en mars 1826, soutint le rétab'issement du droit d'ainesse; selon lui, « le code, rédigé dans un esprit anti-monarchique, devait être réformé; la loi républicaine ferait bientôt de la France une vaste garenne où chacun aurait son réduit; la loi nouvelle fonderait, au contraire, une classe intermédiaire, la classe contraire, une classe intermédiaire, la classe politique, entre l'industrie, classe républicaine, et les fonctionnaires, classe qui pousse au pouvoir absolu. » Nommé ambassadeur à Stockholm, il fut rappelé en France, au mois d'octobre de la même année, par la mort de sa fille. Le gouvernement de Juillet le révoqua (août 1830); il prêta néanmoins serment au nouveau régime, prit part à la discussion de la Charte, et mourat l'année suivante.

MONTALEMBERT (CHARLES-FORBES, COMTE MONIALEMBERI (CHARLES-FORBES, CONTE DE), pair de France, représentant en 1848 et 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1853, né à Stanmor (Angleterre) le 15 avril 1810, mort à Paris le 13 mars 1870, fils du précédent, et d'Llise - Rosée Forbes, rigide protestante d'Ecosse, fut d'abord confié aux soins de l'abbé de Monnier-Laquanée, ancien oratorien, d'une imprination assez exaltée, puis fut placé au de Monnier-Laquanée, ancien oratorieu, d'une imagination assez exaltée, puis fut placé au collège Henri IV, où l'abbé Lacordaire était alors aumônier. Il out un peu plus tard comme directeur spirituel l'abbé de Lamennais, et, sous cette double influence, sa foi profonde chercha de bonne heure à concilier le catholicisme avec le libéralisme. « Il avait, disait-il plus tard, fait de la liberté l'idole de son âme, et ce qu'il combattait c'est la Révolution évicée. plus tard, fait de la liberté l'idole de son âme, et ce qu'il combattait c'est la Révolution érigée en principe, en dogme, en idole; la Révolution qui, sons le nom de démocratie, n'est que l'explosion de l'orgueil, insatiable comme la mort, et comme elle implacable, qui prépare les peuples à la tyrannie, qui les en rend dignes, qui les contraint surtout à s'y résigner, crainte de pire, » (Discours de réception à l'Académie trançaise.) M. de Montalembert compta au début parmi les plus ardents disciples de la doctrine menaisienne, fut un des fondateurs et des rédacteurs principaux du journal l'Acadir, et entreprit contre le gouvernement de Louiset entreprit contre le gouvernement de Louis-Philippe et surtout contre le monopole universitaire une véritable croisade, dans laquelle il

fat suivi par une fraction importante du parti catholique. Pans ce dessein, il ouvrit, le 29 avril 1831, avec MM. de Coux et Lacordaire, une Ecole Liber, qu'ils persistèrent à vouloir inaugurer malgré l'interdiction dont l'avait frappée l'autorité. Montalembert et ses associés furent traduits de ce chef en police correctionnelle. Mais la mort du père de Montalembert, survenue pendant l'instance, ayant appelé celuici à sièger à la Chambre des pairs par droit héréditaire, il réclama et obtint la haute juridiction de l'assemblée dont il allait faire partie. Après des débats qui ne manquérent ni de solemnité ni de grandeur, l'accusé fut condamné à 100 francs d'amende, ce qui équivalait à un acquittement. Il s'était défendu lui-même, avec un rare talent, bien que ce fût son début comme orateur, et avait invoqué l'esprit de la révolution de Juillet par laquelle avaient dû être rompues toutes les entraves de la liberté civile, politique et religieuse. Montalembert, en raison de son âge, ne prit séance à la Chambre des pairs que le 14 mai 1835. Ami et partisan de Lamennais jusqu'à la condamnation du philosophe en cour de Rome, on le vit revenir, à dater de ce moment, à des opinions plus orthodoxes, et se tourner vers l'étude du moyen âge. A cette période de son existence appartient le livre célèbre intitulé: Vie de sainte Elisabeth de Hongrie (1836). A la Chambre des pairs, M. de Montalembert siègeait dans l'opposition libérale et catholique à la fois. Il combattit très vivement, en 1842, le projet de M. Villemain sur l'enseignement, et, l'année suivante, profita des discussions soulevées à la Chambre des pairs sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat pour publier un Manifeste catholique qui eut beaucoup de retentissement. Vers le nième temps, il épousa Mile de Mérode, fille d'un ministre belge, et, après un voyage à l'étranger, vint freprendre son siège au Luxembourg. Trois discours remarquables sur la liberté des ordres monastiques, appelèrent encore l'attention sur ses doctrines : le dennier contenait un magnifique

d'O'Connell. On remarqua beaucoup un passage d'un de ses derniers discours à la Chambre des pairs, dans lequel, ne croyant peut-être pas être si bon prophète, il prédisait l'avènement de la République à trois mois de date.

Montalembert accepta le gouvernement nouveau, et offrit même ses services dans un manifeste qui lui fut souvent rappelé. Toutefois l'auteur de la Biographie impartiale des représentants du peuple à l'Assemblée constituante, dans la notice qu'il lui consacre, se borne à écrire à ce sujet : « Il ne s'agit point de savoir si un homme tel que M. de Montalembert s'est rallié ou non à la République. Les électeurs du Deubs ne se sont point bercés de cette idée; en l'envoyant à l'Assemblée nationale, ils ont seulement rendu un éclatant hommage à son intelligence brillante, à son cœur sincèrement ami de la vertu, de la religion, de la patrie ». Il avait été élu, le 23 avril 1848, représentant du Deubs à l'Assemblée constituante, le 7° et dernier, par 22,543 voix (67,322 votants, 78,670)

inscrits). Il prit place à l'extrême droite, fut un des chefs du parti catholique et monarchiste qui combattit les institutions républicaines, et appartint, en dehors de l'Assemblée, au comité électoral conservateur de la rue de Poitiers. Conséquent toutefois avec ses principes libéraux, il vota contre la rétablissement du configuence. il vota contre le rétablissement du cautionne-ment des journaux, contre les poursuites contre ment des journaux, contre les poursuites contre Louis Blanc et contre le maintien de l'état de siège pendant la discussion de la Constitution, dont il refusa (4 novembre 1848) d'approuver l'ensemble. Il se montra également opposé à l'admission de Louis Bonaparte, dont il devait, à quelque temps de là, soutenir presque sans réserves la politique présidentielle; d'autre part, il opina avec la droite pour le rétablisse-pent de la contrainte par corps. contre l'abopart, il opina avec la droite pour l'eretablissement de la contrainte par corps, contre l'abonition de la peine de mort, contre l'amendement Grèvy, contre le droit au travail, pour la proposition Rateau, contre l'ammistie, pour l'interdiction des clubs, et pour l'expédition de Rome, qu'il loua hautement le gouvernement d'avoir entreprise. Dès la séance du 3) novembre 1848, comme Ledru-Rollin reprochait au ministère préside par Cavaigne d'être intervenu contre présidé par Cavaignac d'être intervenu contre la révolution romaine en faisant embarquer preside par Cavaignac d'etre intervenu contre la révolution romaine en faisant embarquer précipitamment des troupes françaises, Montalembert répondit : « Il ne s'agit pas d'une souveraineté ordinaire, il ne s'agit pas d'une souveraineté ordinaire, il es git pas d'une Etat ordinaire, il s'agit de celui qui est le souverain spirituel de 200 millions d'hommes, et de l'État qui est le centre de cette souveraineté; il s'agit de la liberté même de l'idée catholique. En bien, je dis que c'est un immense honneur et un immense bonheur pour la République française que d'avoir pu inaugurer en quelque sorte sou action dans le monde de la politique, dans les affaires étrangères, en appuyant, en sauvant, en consacrant cette indépendance de l'idée catholique, et je l'en félicite pour ma part du fond de mon cœur. Je la félicite de pouvoir peser du poids de l'admiration et de la reconnaissance sur les cœurs et sur les consciences de tant de millions d'hommes répandus sur la surface du monde. » L'orateur fit ensuite l'apologie de Pie IX, dit que la France venait d'imiter l'exemple de Charlemagne en étendant son épée pour protéger le pane reponssa toute ressemlogic de Pie IX, dit que la France venait d'imiter l'exemple de Charlemagne en étendant son épée pour protéger le pape, repoussa toute ressemblance entre la révolution de février et celle de Rome, et termina par un ardent éloge de M. de Rossi, son ancien collègue à la Chambre des pairs. Il parla aussi très longuement en faveur de la proposition Rateau, le 12 janvier 1849, et déclara qu'il se trouvait en présence de trois partis, de trois fractions dans l'Assemblée : « la première est une minorité qui veut à tout prix s'en aller, pour beaucoup de très bonnes raisons, je le sais, et entre autres bonnes raisons, parce qu'elle se croit sûre de revenir. Une seconde fraction, qui est également en minorité, selon moi, ne veut à aucun prix s'en aller, par seconde fraction, durest egalement on miles, selon moi, ne veut à aucun prix s'en aller, par de très bonnes raisons aussi, je n'en doute pas, de très bonnes raisons aussi, je n'en doute pas, et, parmi elles, par une raison personnelle, c'est qu'elle est à peu près sûre de ne pas revenir. Entre ces deux fractions, j'en distingue une troisième qui n'a pas de parti pris sur cette question, qui n'est pas la majorité, mais qui la fera. » Ce jour-là, Montalembert es trouva pleinement d'accord avec Victor Hugo, qui devait, dans l'Assemblée suivante, soutenir contre lui tant et de si brillantes luttes oratoires. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Doubs à l'Assemblée législative, le 3° sur 6, par 32,702 voix (52,664 votants, 81,875 inscrits), et, en même temps, représentant des Côtes-du-Nord, par 67,934 voix (110,201 votants, 164,242 inscrits), Montalembert opta pour le Doubs, fut remplacé

dans les Côtes-du-Nord, le 8 juillet suivant, par M. de Largentaye, et prit à la tête de la majorité parlementaire un rôle des plus marquants. Il soutint contre la gauche en général et particulièrement contre l'éloquence rivale de Victor Hugo un long combat politique qui commença à propos du molu proprio du pape, et se poursuivit avec une vivacité singulière dans la discussion du projet de loi organique de l'enseignement (loi Falloux-Parieu. Ce fut à propos de cette loi que l'orateur catholique s'écria ou'il gnement de l'adoux-l'alieu. Ce la capacide de cette loi que l'orateur catholique sceria qu'il fallait entreprendre « une expédition de Rome à l'intérieur! » Lorsque, dans les premiers mois a l'interieur: » Lorsque, tans les premiers mos de l'année 1851, la majorité monarchiste com-mença de se détacher du prince-président, Montalembert s'efforça, au contraire, de sou-teuir ce dernier contre les défiances de certains teur ce dermer contre les denances de certains parlementaires, déclara, à ce propos, qu'il n'était ni son conseiller, ni son confident, mais son témoin, et alla jusqu'à protester contre «une des ingratitudes les plus avengles et les moins justifiées de ce temps-ci ». Au sujet de la demande d'allocation de 1,800,000 francs au président de la République, il dit : « Je veux le mande d'allocation de 1,800,000 manes au pre-sident de la République, il dit : « Je veux le gouvernement représentatif, je veux la tribune parlementaire, et son intervention dans toutes les inatières de législation, de politique géné-rale et sociale; mais je ne veux pas de son les matieres de legislation, de pointique generale et sociale; mais je ne veux pas de son intervention taquine, bavarde, quotidienne, omnipotente et insupportable dans toutes les affaires du pays. Exiger cela, c'est selon moi, dans notre temps et dans notre pays, le véritable moyen de l'annoindrir, de l'affaiblir, et de anares du pays. Exiger cela, cest solon mo, dans notre temps et dans notre pays, le véritable moyen de l'amoindrir, de l'affaiblir, et de la dépopulariser en France et en Europe. » (10 février 1851.) Il se fit charger du rapport sur la loi pour l'observation du dimanche, qui ne fut pas votée. En juin, il porta la parole dans la grande discussion qui s'engagea lors du projet de revision de la Constitution, et se mesura une fois de plus avec Victor Hugo. Lors du coup d'Etat du 2 décembre, Montalembert s'associa à la protestation des députés de la droite, sans prendre part à la réunion de la mairie du Xº arrondissement. Il accepta d'abord de faire partie de la Commission consultative; mais il donna sa démission, lors des décrets sur les biens de la famille d'Orléans : « Monom, dit-il, est une enseigne; je ne le laisserai pas plus longtemps sur une boutique dans laquelle on commet de pareilles infamies. » Elu, le 29 février 1852, député de la 1ºe circonscription du Doubs au Corps législatif, par 20,130 voix (23,434 votants, 39,652 inscrifs), il y représenta à peu prés à lui tout seul, remarque un biographe, toute l'opposition. Cette tribune sans écho n'était pas pour lui plaire : « Je combattais en désesperé, écrivait-il plus tard, dans une cave sans air ni lumière. » En 1854, la Chambre vota contre lui une autorisation de ponrsuites, à l'occasion d'une lettre confidentielle qu'il avait écrite à Dupin aîné, lettre publiée, contre sa volonté, dans les journaux belgres; ces poursuites aboutirent à une ordonnance de non-lieu. Il se représenta dans la même circonscription, aux élections du 22 juin 1857; mais il se vit opposer, cette fois, un concurrent officiel, M. de Conégliano, qui fut élu par 17,387 voix, tandis que Montalembert n'en réunissait que 4,359 et le général du Pouéy 7,151. Il se tint dès lors à l'écart de la politique militante, et se consacra à ses travaux de publiciste et d'historie. In article mublié le 25 cereumssait que 4,509 ette generat du roucy (1911). Il se tint dès lors à l'écart de la politique militante, et se consacra à ses travaux de publiciste et d'historien. Un article, publié le 25 octobre 1858 dans le Correspondant, revue placée sous son inspiration, et intitulé: Un débat sur l'Inde au parlement anglais, le fit condamner en police correctionnelle, le 24 novembre, à six mois de prison et 3,000 francs d'amende.

L'empereur lui tit remise de la peiné le 2 décembre; mais Montalembert, qui avait interjeté appel, refusa la grâce. La cour, par arrêt du 21 décembre, confirma le jugement, en réduisant l'emprisonnement à 3 mois; un nouveau detret impérial fit encore remise de la peine. Le manyais état de sa santé écarta définitivement M. de Montalembert des affaires publiques. En butte aux attaques violentes de M. Louis Venillot et de son journal i Univers, il se coasacra aux études historiques, et parat, en 1863, au congrès catholique de Malines. Il salua avec joie l'avécament de l'empire libéral (jarvier 1870), et il mourut avant d'en voir la su réme catastrophe. « M. de Montalembert, a dit Ed. Scherer, était une nature d'artiste, de poète, de L'empereur lui fit remise de la peine le 2 dé-1870., et il mourut avant d'en voir la su réme catastrophe. « M. de Montalembert, a dit Ed. Scherer, était une nature d'artiste, de poète, de catholique romantique; comme orateur, il avait la voix, la chaleur, le naturel, je ne sais quoi de distingué et de charmant. » Sainte-Beuve dit aussi : « Jamais, sous prétexte d'avoir mis son humilité une fois pour toutes aux pieds du Saint-Siège, son talent d'orateur ne s'est passe plus en sureté de conscience ses facultes altières, piquantes et ironiques. » Admis à l'Academie française le 5 février 1852, en reuplament de Droz, il y fut reçu par son ancien adversaire, Guizot. On luidoit, entre autres ouvrages : Du catholicisme et du vandatisme dans l'act (1829); Du devoir des catholiques dans la liberté d'enscignement (1844); Trois discours prononcés à la Chambre des paire (1844); Saint Anselme (1844; Quelques conscillance catholiques sur la divection à donner à la polémique actuelle (1849); Des intérês catholiques au xixe siècle (1852); l'Avenir politique de l'Angleterre (1855); Pie IX et lord Palmerston (1856); Les Mones d'Urchicut (1862-1867); l'ne Nation en deuil : la Poloque en 1861 (1861); le Pere Lacardaire (1862); le Pape et la Poloque, Rédacteur internitient de la Recne des Deux-Mondes et rédacteur assidu du Correspondant, il entreprit, en 1861, une édition générale de ses Œuvres.

MONTALEMBERT (DE). - Voy. Tryon.

MONTALIVET (JEAN-PIERRE BACHASSON, COMTE DE), ministre, pair des Cent-Jours, et pair de France, né à Sarreguemines (Moselle) le 5 juillet 1766, mort au château de la Grange (Cher) tet 1766, mort au château de la Grange (Cher) le 22 janvier 1823, fils d'un maréchal de camp commandant la place de Sarreguemines, fut destine de bonne heure à la carrière des armes, et entra à treize aus dans le régiment des laussards de Nassau (1779), d'où il passa, comme sous-lieutenant, aux dragons de la Rochefoucauld. Mais, à l'instigation de sa famille, il abandonna bieutôt l'armée pour l'étude du droit. S'étant fait recevoir avocat au parlement de Grenoble, il devint conseiller à dix-neuf ans (1785) avec une dispense d'âge, et se fit remarquer par son application et par les qualités précoces de son jugement. Exilé, avec ses collègues, sous le ministère Brienne (1788), il fut ensuite privé de sa charge (1796), par application des décrets de l'Assemblée constituante. Il adopta très modérément les idées de la Rétion des decrets de l'Assemblee constitutaires. Il adopta très modérément les idées de la Révolution, et se lia à Valence, en 1789, avec Bonaparte, alors officier d'artillerie : ce fut l'origine de sa fortune politique. Partisan d'une monarchie constitutionneile, il vit avec regret les productions de l'actions de constitution de l'action de la laction de laction de la laction de la laction de laction de la laction de laction de la lac eme constitutionneme, u vit avec regret les progrès de la Révolution, essaya de sauver de l'échafaud son oncle, le comte de Saint-Germain, et démonça la municipalité de Paris à la tribune des Jacobins. Puis, pour sa sécurité, il s'enrôla comme simple volontaire, combattit jusqu'en

1794, et 'recut les galons de caporal. On dit 1794, et 'reçut les galons de caporal. On dit qu'il montrait plus tard avec orgueil son sac de soldat, qu'il avait enveloppé dans son écharpe de ministre. Maire de Valence en l'an III, il contribua à apaiser l'irritation des esprits dans cette ville et à y conjurer la révolte. Le premier consul se souvint de son ancien ami : il lui fit offrir, par le ministre Chaptal, la préfecture de la Manche, et, sans attendre a vivoues fit paraitre sa pomination en Moniteur. tal, la prefecture de la Manche, et, sans attendre, saréponse, fit paraître sa nomination au Moniteur (17 avril 1801). Là, chargé d'arrêter son ancien condisciple, le chevalier de Brulars, qui venait provoquer un soulèvement royaliste, M. de Moncondisciple, le chevalier de Brulars, qui venait provoquer un soulèvement royaliste, M. de Montalivet le fit échapper, et vint rendre compte de sa conduite à Bonaparte, qui l'approuva. Il fut nommé ensuite préfet de Seine-et-Oise (31 mars 1894), entra (1806) au Conseil d'Etat, et devint (1806) directeur général des ponts et chaussées. Son activité, ses capacités, son zèle, et aussi a bienveillance particulière que Napoléon témoignait à M. et à Mme de Montalivet, déterminèrent l'empereur à lui confier, le 1er octobre 1809, le ministère de l'Intérieur, en remplacement du comte Crétet. L'administration de Montalivet, qui s'exerça dans des circonstances particulièrement difficiles, mit en relief, chez lui, de hautes qualités et une singulière aptitude au travail. Il s'appliqua à favoriser les progrès de l'industrie, dirigea l'emploi de sommes énormes, posa la première pierre des bassins d'Anvers, améliora le port d'Ostende, poursuivit la construction des belles routes qui ont aplani les Alpes, et fit exécuter dans Paris des ouvrages considérables: quais, fontaines, arcs de triomphe, abattoirs, marchès, greniers, entrepôts, etc. Avant de partir pour la Russie, Napoléon s'en remit à M. de Montalivet de l'exécution des mesures destinées à combattre l'imminence de la disette oni menacait la France. Le entrepots, etc. Avant de partir pour la Russie, Napoléon s'en remità M. de Montalivet de l'exécution des mesures destinées à combattre l'imminence de la disette qui menaçait la France. Le dévouement du ministre au chef de l'Etat était absolu, et on lui a même fait le reproche d'avoir poussé ce dévouement jusqu'à l'esclavage de la pensée. Quoi qu'il en soit, M. de Montalivet, qui avait été fait chevalier de l'Empire en juin 1808 et comte le 27 novembre suivant, resta fidèle, en 1814, à la cause bonapartiste. Il voulait défendre Paris jusqu'à la dernière extrémité. L'avis contraire avant prévalu, il accompagna à Blois l'impératrice Ma·ie-Louise, accepta le titre de secretaire de la régence, et tenta, par des proclamations, d'intéresser la France à la dynastie. Lors du retour de l'île d'Elle, il fut appelé (21 mars 1815) à l'intendance générale des biens de la couronne, et, le 2 juin de la même année fut nommé pair de France. La detxième abdication de Napoléon le détermina à se retirer dans ses terres. Il y riance. La dentielle ablication de l'apparent le détermina à se retirer dans ses terres. Il y vécut d'abord étranger aux affaires de l'Etat; mais M. Decazes ayant obtenu pour lui (5 mars 1819) un siège à la Chambre des pairs, M. de Montalivet ne se montra point hostile au régime de la Charte octroyée. Il le soutint de ses reters insur'à se motro yeur. votes jusqu'à sa mort.

MONTALIVET (SIMON-PIERRE-JOSEPH BA-MONTALIVET (SIMON-PIERRE-JOSEPH BACHASSON, BARON DE), pair de France, né à Paris le 2 mars 1799, mort à Girone (Espagne) le 12 octobre 1823, fils du précédent et de dame Louise-Adélaïde Saint-Germain, suivit la carrière militaire et parvint au grade de lieutenant d'infanterie. Le 23 juin 1823, il fut appelé à sièger à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé. Il était alors à l'armée d'Espagne, où il mournt, ayant d'ayoir su prendre séance. il mourut, avant d'avoir pu prendre séance. Son frère cadet (V. p. bas) lui succéda le 12 mai 1826.

MONTALIVET (MARTHE-CAMILLE BACHASSON, COMTE DE), pair de France, ministre, sénateur de 1879 à 1889, né à Valence Drôme le 24 avril 1801, mort au château de la Grange (Cher) le 4 janvier 1880, frère du précédent, fit ses études au collège Henri IV, et entra ensuire à l'Ecole polytechnique, puis à celle des poins et chaussées, où il fut remarqué par le célèbre Prony. Il se préparaît à suivre la carrière du génie civil, lorsque, son père et son frère ainé étant morts tous les deux (1823), M. de Montalivet hérita du titre de comte et de celui de pair; mais îlne fut admis à sièger dans la Chambre haute que le 12 mai 1826, en raison de son âge. Dès la première année de son admission, il se montra le défenseur des idées constitutionnelles, et fit paraître (1827) une brochure intitulée: Un jeune pair de France aux Francais de son âge. Adversaire, en 1829, du ministère Polignac, il fit campagne pour les 221, et fut un des premiers à se railier à la monarchie de juillet. Nommé, dès le mois d'août, colonel de la garde nationale, il fut présenté à Louis-Philippe, et, après avoir reçu de lui l'intendance provisoire de la dotation de la conronne (10 octobre), se trouva appelé presque aussitôt (2 novembre) au ministère de l'Intérieur, en remplacement de Guizot. Il s'appliqua à prévenir tout mouvement violent peudant le procès des ministres de Charles X, qu'il protégea lui-même avec une escorte de gardes nationaux et de chasseurs. Lorsque le ministère Laffitte fut ébranlé par la retraits de Dupont (de l'Eure) et par la démission de La Fayette, le roi chargea M. de Montalivet de former un nouveau cabinet dans lequel celui-ci prit (13 mars 1831) le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes. Il y marqua surtout son passage par diverses mesures en faveur de l'instruction primaire. Casimir Périer, devenn président du 1831) le porteteuille de l'Instruction publique et des Cultes. Il y marqua surtout son passage par diverses mesures en faveur de l'instruction primaire. Casimir Périer, devenu président du conseil, le désigna, en mourant, pour son successeur au ministère de l'Intérieur (27 avril 1832). Après avoir mis les départements de l'Ouest en état de siège et tout dispose pour l'arrestation de la duchesse de Berri, le ministère des pour partes des pour passages de la contra de la duchesse de la duchesse de la contra de la duchesse de la duches de la duchesse de la duchese de la duchesse de la duches Pouest en état de siège et tout disposé pour l'arrestation de la duchesse de Berri, le ministre présida aussi à l'exécution des mesures répressives arrêtées contre l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin. Mais s'étant trouvé en en désaccord avec l'école doctrinaire, représentée au pouvoir par Guizot, il donna sa démission (10 octobre 1832), redevint intendant général de la liste civile, et fut (1834) un des pairs qui procédérent à l'instruction du proces d'avril. Rappelé pour la troisième fois au ministère de l'Intérieur, du 22 février au 6 septembre 1836, il le quitta de nouveau pour céder la place à Guizot; il y rentra le 15 avril 1837, comme président du cabinet reconstitué. Jusqu'au 30 mars 1839, il soutint, pour sa part, comme ministre, l'effort de la fameuse coalition. Les élections surtont fournirent à ses adversaires mainte occasion de l'attaquer, ceux-ci lui reprochant d'avoir usé de manœuvres immorales et d'influences illégitimes, ceux-là lui imputant à crime de s'être montré trop indifférent. Montalivet défendit le système de « l'influence pure et désintéressée de l'administration ». En dehors des luttes ardentes de la tribune, il se signala par la présentation de projets de loi sur les aliénés, sur les attributions des conseils généraux, sur l'anchèvement de plusieurs monuments publics, sur l'amélioration des Archives, de l'institution des Jeunes-Aveugles, sur la réforme des prisons et du système pénitentiaire. Lorsque les progrès de la coalition eurent mis le cabinet dans la nécessité de recourir à une dissolution nouvelle, le

résultat défavorable entraîna sa démission. Personnellement, M. de Montalivet fut accusé d'avoir fait preuve, durant son passage aux affaires, d'une docilité absolue aux volontés du roi. A dater de cette époque, il parut se renfermer dans les fonctions d'intendant de la liste civile, qu'il occupa jusqu'au 24 février 1848 : il attacha son nom à la création du Musée du Lonve, aux restaurations des du Musée du Louvre, aux restaurations des châteaux de Fontainebleau, de Pau et de Saint-Cloud. Après avoir refusé, le 1er février 1847, le portefeuille de l'Instruction publique qui lui était offert, il sembla se rallier, dans les derniers temps du règne, aux idées de réforme électorale: temps du règue, aux idées de réforme électorale: son vocu était que Louis-Philippe, se séparant de faizot, fit au centre gauche des concessions; in ne put les obtenir. Rentré en 1848 dans la vie privée, il accompagna le roi à sa sortie de Paris, puis s'occupa de soutenir auprès du gonvernement provisoire les intérêts de la famille d'Orléans. En 1851, il défendit la mémoire de Louis-Philippe dans une brochure qu'il publia sur la Liste civile. A l'ouverture de la session dégislative de 1861 (4 février), l'empereur ayant reproché au gouvernement de juillet « peu de sincérité dans les délibérations, peu de stabilité dans la marche des affaires, peu de travail utile accompli », M. de Montalivet répondit à ces attaques, soulignées par la presse officielle, par accompil », M. de Montalivet repondir a ces attaques, soulignées par la presse officielle, par un volume: Rien! Dix années de gouvernment parlementaire! (1862). A la chute de l'Empire (1870), il se rapprocha sensiblement de l'opinion « républicaine conservatrice » que son ami Thiers commençait à préceniser, et, sans rentrer tout d'abord dans la politique active, il ne dissimula point les désillusions que les causérest les tentetires de récombilitées. tive. It no dessinuta point les destitusions que lui causèreat les tentatives de réconciliation du comte de Paris avec le comte de Chambord. Le 17 juin 1874, il écrivait à M. Casimir Périer : « Je conserve le culte de mon dévouement et de mes amitiés personnelles; mais douloureusement désillusionné par les mani-festes royaux de 1872, si contraires à l'établis-sement d'une monarchie vraiment constitutionsenieu d'une monareme vraiment constitution-nelle, j'ai pensé, comme vous, dès ce jour, que le salut de la France exigeait supérieurement l'acceptation loyale de la république. » En un mot, il resta dévoué aux princes, mais plus au principe, et cette lettre eut une grande in-fluence sur l'évolution du centre droit lors du vete des leis avarieures les (févieur 1875). vote des lois constitutionnelles (février 1875). Cette attitude fut confirmée par l'étude sur Casimir Périer, qu'il donna en 1874 à la Revne des Deux-Mondes, et soutenue par les lettres qu'il écrivit au Journal des Débats, pendant la période du Seize-Mai, Malgré sou grand âge, il se dévide le l'Étaile 1879 à secretales. la période du Seize-Mai, Malgré son grand âge, il se décida, le 14 février 1879, à accepter la candidature que lui offrirent les gauches du Sénat à un siège d'inamovible : il fut élu par 153 voix (154 votants), vota avec la majorité, et mourut le 4 janvier 1880. M. de Montalivet, outre les brochures déjà citées, a publié : La conjiscation sous l'Empire (1872), et, en 1879 : Un heureux coin de terre, histoire du pétit pays sancerrois voisin de son château de la Grange. Grand-croix de la Légion d'honneur.

MONTANÉ (MICHEL), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Beaumont (Tarn-et-Garonne) le 10 mai 1799, était négociant à Bordeaux. Avec le patronage officiel, il se présenta, le 29 février 1852, comme candidat au Corps législatif dans la 1re circonscription de la Gironde, et fut élu député par 10,132 voix (12,752 votants, 32,940 inscrits), contre 524 à M. Lagarde, ancien représentant. M. Montané

fit partie de la majorité qui vota le rétablissement de l'Empire, et s'associa aux opinions de la droite dynastique. Il quitta la vie parlementaire en 1857, avant échoné, au renouvellement du 22 juin, avec 7.622 voix contre 9.385 à l'élu indépendant, M. Curé.

MONTANÉ (Marc-Hérene-Amedée), députe de 1878 à 1885, né à Grenade (Haure-Garonne le 2 juin 1829, conseiller général républicain de ce département, se présenta sais succès aux élections législatives de 1876 et le 1877, dans la 3º circonscription de Toutouse, et échoua la première fois, avec 7,495 voix contre 8,703 à l'elu conservateur M. d'Agginvives, la seconde avec 8,058 voix contre 9,544 au député sortant, candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, Mais l'élection de M. d'Agginvives ayant été invalidée, M. Montané se représenta le 7 juillet 1878, réunit 9,530 voix 11,552 votants, 29,472 inscrits', et alla sièger au groupe de la gauche républicaine. Il soutint de ses votes la politique opportuniste, se pronuce pour l'invalidation de Blanqui, et obtint sa réélection, le 21 août 1881, par 7,584 voix (15,007 votants, 20,308 inscrits), contre 6,315 à M. Chapelon-Grasset, autre candida républicaiu. Partisan des ministères Gambett et J. Ferry, il opina pour les crédits de l'expédition du Toukin, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et ne fut pas réélu en 1885.

MONTARDIER (CHARLES-NICOLAS), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Chevrouse (Seine-et-Oise) en 1747, mort à Chevrouse le 20 février 1802, avocat, fut président du tribanal de son districtetjuge suppléant à Versailles. Elu. le 27 germinal an VII député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents, il applandit au coup d'Etat de Bonaparte, et fut désigné (4 nivôse an VIII), par le Sénat conservateur, pour faire partie, comme député de Seine-et-Oise, du nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'à sa mort (1802).

MONTAUDON (Nicolas), député en 17-9, dates de naissance et de mort incommes avocat à Limoges, fut élu, le 18 mars 1789, par la sénéchaussée de Limoges, député du tiersaux Etats-Généraux. Il n'eut qu'un rôle parlementaire effacé. En juin 1789, il présidait la compre du tiers. Le président avait l'habitule d'agiter une sounette quand l'orateur etait trop ennuyeux ou trop long i ayant un jour une communication à faire, il s'en tira si péniblement, qu'instinctivement il agita la sonnette pour lui-même. L'Assemblee se un à ire, et le remplaça par M. d'Arily.

MONTAUDON (JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE, député en 1889, né à la Souterraine (Creuse) le 14 février 1818, parent du précédent, entra à PEcole de Saint-Cyr et suivit la carrière militaire. Il fit plusieurs campagnes, parvint au grade de général, commanda une brigade d'infanterie à Paris, fut promu général de division vers la fin de l'Empire, puis commandant de la place de Paris, et fut placé successivement à la tête du 1er corps de l'armée de Versailles, et à la tête du 2° corps d'armée. Admis daus le cadre de réserve, le général Montaudon, dont les opinions politiques étaient celles d'un conservateur-monarchiste, se présenta comme can-

didat, le 6 janvier 1889, pour succéder dans la Somme au général Boulanger, qui avait opté pour le Nord: les boulangistes se rallièrent à sa candidature, sans toutefois l'appuyer ouvertement, et M. Montaudon fut élu député par 60,717 voix (119,345 votants, 158,620 inscrits), contre 53,169 à M. Cauvin, républicain. Il prit place à droite, et vota contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la fiberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

MONTAUT (BERNARD-LOUIS-CELESTIN), député depuis 1885, né à Paris le 27 août 1823, d'une famille qui se rattache à celle du conventionnel Louis Maribon-Montaut, entra à l'Ecole polytechnique en 1843, en sortit dans les ponts et chaussées, et fut nommé ingénieur à Tarbes, chargé du service hydraulique du département. Il se familiarisa aussi de bonne heure avec les questions agricoles, qu'une mission en Algérie avait eu précédemment pour but de lui faire étudier dans notre colonie. Envoyé dans l'Yonne, il fit des cours publics de drainage à Avallon, loigny, etc., et, l'un des premiers, popularisa ce phissant moyen d'amélioration des cultures. Il prit part ensuite aux études et aux premiers travaux de percement de l'isthme de Suez, et, rendant son séjour en Egypte, remplit les fonctions de vice-consul de France à Damiette. De retour en France, il fut successivement ingénieur de la navigation et des routes dans les départements du Lot, de l'Eure, et de Seine-et-Marne. C'est dans ce dernier département, qu'au moment de la garde nationale de Coulommiers. Parti avec un détachement de volontaires pour contribuer à la défense de l'aris, il fut d'abord officier d'ordonnance du général Tamisier, prisonnier avec lui, le 31 octobre, à l'Hôtel de Ville, et s'enrôla ensuite dans le 9º régiment de marche de l'aris avec lequel il prit part aux combats du siège. Ingénieur en chef de l'Allier en 1874, de Seine-et-Marne en 1879, il fut appelé à Paris en 1883. Admis à la retraite le 1º octobre 1885, il fut élu, trois jours après, sur la liste radicale, député de Seine-et-Marne, le 4° sur 5, par 41,972 voix sur 73,741 votants et 98,924 inscrits. Il prit place à la gauche radicale dont il fut vice-président, et vota pour l'espulsion des princes (11 juin 1886), pour l'élection du Sénat par le suffrage universel (27 juin), pour la discussion immédiate de l'interpellation sur la politique du cabinet Rouvier (19 novembre, chute de ce ministère), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les pou

MONTAUT DES ILLES (PIERRE DE), député en 1791, au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à Loudun (Vienne) le 9 mai 1751, mort à une date inconnue, était fils de Charles-Pierre de Montaut des Illes, écuyer, conseiller du roi et son procureur à l'élection de Loudun, et d'Elisabeth de Rambault, et frère de l'évique d'Angers, Charles de Montaut. Il suivit la carrière, paternelle, et fut nommé, en 1783, conseillersecrétaire du roi en la chancellerie pres le parlement de Rouen. Convoqué, en mars 1784, à l'assemblée des députés du bailliage de Londun pour l'élection des députés aux letas. Généraux, il ne fut pas envoyé à l'Assemblée constituante, mais fut élu, le 2 septembre 1791, député de la Vienne à l'Assemblée législative le 3° sur 8, à la pluralité des voix sur 382 votants. Il ne joua qu'un rôle modéré dans la majorité de l'assemblée, fit partie du conité des assignats et monnaies, et fit adopter, le 4 juin 1792, le décret suivant : « L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rappert de ses comités des assignats et monnaies et de l'extraordinaire des finances, considérant que le procédé de numérater les assignats à l'impression, adopté par décret du 3 avril demier, retarderait considérablement l'émission de ceux au-dessous de cent sous ; et désirant faire jouir le plus promptement possible les départements du bienfait de cette émission, décrète qu'il y a urgence. » M. de Montaut des Illes quitta momentanément la vie publique après la session. Le 12 brumaire an IV, il fut nommé president de l'administration municipale de Londun fonctions qu'il résigna le 15 floréal an V. après avoir été élu, le 22 germinal précédent, deputé de la Vienne au Conseil des Anciens, par 122 voix sur 183 votants. Son rôle dans cette assemblée fut très effacé ; il adhéra au coap d'Etat de brumaire an VIII, fut chois le 4 nivôse suivant, par le Sénat conservateur, pour représenter la Vienne au nouveau Corps legislatif, et fut nommé, le 12 ventôse an VIII, précét de Maine-et-Loire. Installé en cette qualité à l'hôtel Leutian à Angers, il y resta jus pitén 1803, et fut appelée, le 3° jour complémentaire de l'an X, au poste de receveur particulier des finances à Loudun. D'autre part, son mandat de député te lii fut renouvelé, le 9 fhernidor an XI; il siégea au Corps législatif jusqu'en l'au XIV. Sa

MONTBADON. — Voy. LAFAURIE (DE .

MONTBAZON (CHARLES-ALAIN-GABRIEL DE ROHAN-GUÉMÉRÉE, DUC DE BOUILLON ET DES, pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise le 18 janvier 1764, mort au château de Sechrow (Bolième) le 24 avril 1836, émigra avec son père au moment de la Révolution, prit du service dans l'armée autrichienne, et parvint, à la suite des guerres de la coalition, au grade de feld-maréchal-lieutenant. En 1805, il commandait dans le Tyrol un corps qui fut coupe de l'armée autrichienne par suite de la marche du maréchal Ney. Le duc de Montbazon testa de défendre les Alpes tyroliennes, pour forcer les lignes françaises; mais il se heurta à la division Régnier, qui, après l'avoir rejousse, entra avec les fuyards dans Castelfrance le 23 novembre 1805. Le duc dut mettre bas les armes avec 6,000 fantassins, 1,000 chevaux, 12 canons et 6 drapeaux. A la suite de cet échec, il tomba en disgrâce, et ne reçut qu'un commandement secondaire sur les frontières de Turquie. Des lettres patentes d'incolat, en date du 27 novembre 1808, recommunent son origine princière; mais, ayant refusé de ren-

tier en France, il fut condamné à mort, en 1800, par la cour spéciale de Paris, en vertu d'un décret impérial relatif aux Français résidant à l'étranger sans autorisation. Neamoins, lors de la campagne du Danube, il reparut dans les raugs de l'armée autrichienne et fut blessé à Wagram. A la Restauration, le roi le nomma pair de France le 14 novembre 1814. Le duc de Montbazon ne siègea jamais, et quitta définitivement la France (qu'il habita du reste fort peus en 1830, pour se fixer en Autriche. Le congrès de Vienne l'avait recomm duc de Bouillon, titre qui fut confirmé en 1816 par le tribunal de Leipsig. Mais le duc de la Trémoille, le duc de Bourbon et la princesse de Poix obtinrent du tribunal de Liege réformation de ce jugement et restitution des domaines de Bouillon dépendant de cette juridiction.

MONTBEL (LOUIS-JOSEPH, COMTE DE), député de 1815 à 1816, et de 1822 à 1827, né à Paris le 2 janvier 1772, mort à Orléans (Loiret) le 26 octobre 1860, émigra et devint à la Restauration premier chambellan de Monsieur, plus tard Charles X. Elu député, le 22 août 1815, par le grand collège de l'Indre, avec 71 voix (128 votants, 181 inscrits), il siègea dans la majorité ultra-royaliste. Président du collège électoral de son département et candidat agréable au gouvernement, il fut ensuite successivement élu, par le même grand collège de l'Indre, le 29 novembre 1822, avec 74 voix (133 votants, 168 inscrits), contre 51 voix à M. Robin-Scévole; le 6 mai 1824, par 98 voix (125 votants, 169 inscrits), contre 19 à M. le comte de Bondy; il échoua le 24 novembre 1827, avec 55 voix contre 69 à M. Crublier de Fongères, et, le 3 juillet 1830, par 57 voix contre 77 à M. Thabaud de Linetière élu. M. de Montbel fut toujours partisan des mesures d'exception et vota toutes les propositions ministérielles.

MONTBEL (GUILLAUME-ISITORE BARON, CONTE DE), député de 1827 à 1830 et ministre, mé à Toulouse (Haute-Garonne) le 4 juillet 1787, mort à Frohsdorff (Autriche) le 3 février 1861, n'est pas de la même famille que le précédent. Son père périt sur l'échafaud révolutionnaire. Royaliste ardent, il s'enrôla dans les volontaires royaux en 1815, et fut placé, pendant les Cent-Jours, sous la surveillance de la police impériale. Propriétaire à Toulouse, conseiller municipal de cette ville, il en fut nommé maire parla Restauration, en remplacement de M. de Villèle, son ami particulier, et fut êln, le 17 novembre 1827, député du 2° arrondissement de la Haute-Garonne, par 281 voix (330 votants, 399 inscrits), contre 108 à M. Cassaing. Il se trouva en quelque sorte, sous le ministère Martignac, le représentant du cabinet précédent. Actif, zélé, tout dévoué à la cause monarchique, doué d'une certaine facilité de parole, il se fit le défenseur résolu des idées de M. de Villèle en matière de politique et de finances, multiplia les propositions et les amendements sans se laisser décourager par l'insuccès, et combattit sans relàche le parti libéral. Membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la presse périodique, il se moutra l'adversaire de la liberté de la presse, invoqua, à l'appui de sa thèse, l'attentat de Louvel contre le duc de Berry, attentat dont il imputait la responsabilité aux journalistes de l'opposition, et réclama la censure facultative. Candidat de l'extrême droite à la vice-présidence de la Chambre en 1829, il n'obtint que 62 voix.

Le 19 février, comme la majorité paraissait disposer à ajourner la motion de Lablev de Pom-pières (V. ce nom) relative à la mise en accu-sation des derniers ministres, il combatifi cette tendance, et exposa qu'il était impossible do laisser plus longtemps indécise la position de « pairs de France, d'anciens ministres du roi». «pairs de France, d'anciens ministres du roi», La majorité se rangea à son avis et accepta la discussion. Le 7 avril, M. de Montbel critiqua comme ruineuse et romanesque l'intervention en faveur des Grees. Lors de la formation du cabinet Polignac 8 août 1829; il y entra d'abord avec le portefeuille des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique qu'il garda pendant trois mois, sans se signaler par ancune mesure importante: il se refusa à signer la suspension des cours de MM. Cousin, Guizot et Villemanu, et le 18 novembre suivant, il suc-Villemain, et le 18 novembre suivant, il suc-céda à M. de la Bourdonnave démissionnaire, ceda à M. de la Bourdonnaye démissionnaire, comme ministre de l'Intérieur. Le désir personnel de Charles X l'avait appelé à ce poste. Il commença par investir M. Sirieys de Mayrinhac de la direction de la police générale, et, à la Chambre, essaya plusieurs fois, mais vainement, de pallier, par ses déclarations, l'impopularité du cabinet dont il faisait partie. Il ent une part directe à la discussion de l'Adresse, le mars 1880, lutta contre les attenues du capi omes 1830, lutta contre les attaques du parti-constitutionnel, dénonça « cette haine qui alarme, qui place les honnêtes citoyens sons les coups de la diffamation et de la calomnie, et qui coups de la diffamation et de la cafomnie, et qui empêche les magistrats de faire tout le bien qu'ils désirent ». Puis il s'efforça de faire tourner au profit du gouvernement la campagne électora!e. Partisan de l'ingérence du pouvoir, il recommanda aux prétes de lui adresser des « renseignements confidentiels ». Le 19 mai 1830, il succèda à M. de Chabrol comme ministre des Finances. A ce titre il signa les Ordonnances de juillet. Il soutint jusqu'au bout le trêne de Charles X, reponssa tonte idée de transaction avec l'opposition ou les insurgés, concourut avec M. de Polignac aux mesures de résistance, désayona les essais de canciliation tentés par MM. de Sémonville et d'Argont, accompagna le roi à Rambouiller et, après que tion tentes par MM, de Semonville et d'Argont, accompagna le roi à Rambouillet et, après que le duc d'Orléans ent été nommé lieutenant-général du royaume, rentra à Paris d'où il se rendit à Vienne, en Autriche. Décrété d'accusation le 28 septembre 1830, par 197 voix contre 69, il fut compris, comme contunace, dans l'arrêt de la cour des pairs qui condanna tous les auciens ministres du roi déchu à la mort icible et à la mort des la mort de la cour des pairs qui condanna tous les auciens ministres du roi déchu à la mort de la cour des pairs qui condanna tous les auciens ministres du roi déchu à la mort de la cour des pairs qui condanna tous les auciens ministres du roi déchu à la mort de la cour des pairs qui condanna tous les auciens ministres du roi déchu à la mort de la cour de la civile et à la prison perpétuelle : acte fut donné en outre, aux commissaires de la Chambre, des en outre, aux commissaires de la Chambre, des réserves faites particulièrement contre lui pour le recouvrement sur ses biens d'une somme de 421,000 francs qu'ilavait ordonnancée, le 28 juillet, en pleine lutte, pour le ravitaillement des troupes rovales. Le ministère Molé l'ayant annistié, ainsi que ses collègues, il revint en France, et se tint jusqu'à sa mort à l'écart des affaires publiques. Il mourut à Frohsdorff, en visite auprès du comte de Chaml ord. On a de lui une Protestation, publice en 1831, contre la procédure instruite contre lui devant les pairs; une Lettre sur le choléra de Vienne (1852): une notice sur le duc de Reichstadt; (1833); une relation des derniers moments de Charles X, etc.

MONTBLANC (AUGUSTIN-LOUIS, COMTE DE , pair de France, né à Sausses (Basses-Alpes) le 28 mai 1767, mort à Tours (Indre-et-Loire) le 28 décembre 1841, se destina de bonne heure aux fonctions ecclésiastiques et requt les ordres peu de temps avant la Révolution. Il émigra

en 1790, et alla en Italie, puis en Angleterre, eu il obtint le grade de docteur de l'Université d'Oxford. Rentré en France en 1814 avec les d'Oxford. Rentré en France en 1814 avec les Bourbons, il fut sacré évêque de Saint-Dié en 1817, et nommé, en 1821, évêque de Carthage in partibus, et coadjuteur de l'archevêque de Tours avec promesse de succession. Chanoine de Saint-Denis, il devint titulaire de l'archevêché de Tours en 1824, et pair de France le 5 novembre 1827. Il conserva cette dignité aprés 1830 et, en mourant, légua sa fortune, qui était considérable, à des établissements religieux.

MONTBOISSIER - BEAUFORT - CANILLAC MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC (PHILIPPE-CLAUDE, COMTE DE), député en 1789, né à Paris le 21 décembre 1712, mort à Londres (Angleterre) le 5 avril 1797, fils de M. le marquis Philippe-Claude de Montbois-ier-Canillac, et de madame Marie-Anne-Geneviève de Maillé, embrassa la carrière des armes et devint chevalier des ordres du roi. Député de son ordre à l'assemblée des notables en 1788, il en tut le président comme doven d'âge; il fut en suite c'en, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Clermont-Ferrand. Hostile aux réformes, il protesta contre le vote par tête, par la lettre qui suit:

«Le soussigné déclare que le vœu de mes comacta sonssigne acctair que le von de mexommettans étant de n'opiner que par ordre, je demande acte des efforts que j'ay fait pour faire prévaloir leur opinion, et que je n'ay cedé qu'à la pluralité.

« Fait à la chambre de la noblesse, le 27 juin 4759

1789.

Le comte de Montroissier « Député de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand.»

Il donna sa démission avant la fin de la session, émigra, et reçut, à l'armée des princes, le recommandement honoraire des mousquetaires du roi. Son grand âge l'empêcha de prendre part aux opérations actives; il se retira à Londres, à l'époque du licenciement, et y mourut peu de temps après.

MONTBOISSIER - BEAUFORT - CANILLAC MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC (CHARLES-PHILIPPE-SIMON, BARON DE), député en 1789, né le 30 octobre 1750, nort le 1er octobre 1802, fils du précédent, embrassa, lui aussi, la carrière des armes, et commanda pendant quelques années le régiment Royal-Vaisseaux. Il était maréchal de camp quand il fut élu, le 21 mars 1780, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Chartres, avec 97 voix (179 votants). Il protesta contre le vote par tête par la lettre qui suit:

« La poblesse du bailliage de Chartres ajant

« La noblesse du bailliage de Chartres aiant regardé comme important que l'état habituel de l'Assemblée fut par ordre, son député après s'être conformé au vœu de la majorité de la chambre de la noblesse, demande acte de la présente déclaration.

«A Versailles, ce 30 juin 1789

Le baron de Montbolssier. »

Il donna sa démission (18 juillet 1791) après retour de Varennes, émigra, et mourut à

MONTBOURCHER (RENÉ-MARIE DE), dé-MONIBOUTCHER (RESE-BLARE DE), uc-puté de 1827 à 1830, né au château de Brézal commune d'Andouillé (Ille-et-Vilaine) le 15 août 1778, mort au château de Magnagne (Ille-et-Vilaine) le 8 janvier 1849, émigra avec sa famille à la Révolution et ne rentra en France que sous l'Empire. Riche proprietaire à Rennes, marié à une petite-fille de La Chalotais, il fut élu député du collège de dépurament d'Ille-et-Vilaine, le 24 novembre 1827, par 152 voix (249 votants, 297 inscrits, et réélu, le 3 juillet 1830, par 163 voix (267 verants, 294 inscrits). Il ne se fit point remarquer à la Chambre, où il ne prit janais la jarole, et soutint de ses votes le cabinet Petignac. Ne voulant pas reconnaître la royauté de juillet, il donna sa démission et fut remplacé, le 28 octobre, par M. de Berthois.

MONTBRETON (DE). - Voy. Puch.

MONTBRON (Joseph Chérade DE), député de 1820 à 1830, né à Grossac (Charente : 5 24 juillet 1768, mort à Montagrier (Dordegmen 1852, d'une famille de noblesse limousine, 24 juillet 1768, mort à Montagrier (Dordogne en 1852, d'une famille de noblesse limousme, était officier des armées du roi au moment de la Révolution. Hostile aux idées nouvelles, il émigra et servit dans les dragons nobles de l'armée de Condé, puis passa en Angleterre et prit part à l'expédition de Quiberon en 1795. Fait prisonnier et condamné à mort, il parvint à s'évader, véent quelque temps caché à Bordeaux où il donna des leçons de dessin pour vivre, et, au Consulat, se fit raver de la liste des émigrés. Sous l'Empire, il s'occupa de travaux littéraires et d'agriculture dans sa propriété de Mézières (Haute-Vienne, et il fut le premier à acclimater l'alpaga en France. A la Restauration, il reçut la croix de Saint-Louis. Successivement élu député du collège de département de la Haute-Vienne, le 14 novembre 1820, par 161 voix (176 votants, 215 inscrits); le 25 février 1824, par 115 voix (152 votants, 192 inscrits), il prit quelquefois la parole, notamment pour proposer l'impôt progressif, et, lors de la discussion de la nouvelle loi électorale, pour demander que tous ceux en veriant en la liste des auteurs de la liste des cales de la discussion de la nouvelle loi électorale, pour demander que tous ceux de la discussion de la contrale de la liste de la liste de la discussion de la convente de la liste de progressif, et, lors de la discussion de la nouvelle loi électorale, pour demander que tous ceux qui pavaient en 1789 le cens exigé par la loi actuelle fussent électeurs, quelle que fuit anjourd'hui leur situation. Il vota d'ailleurs avec le centre ministériel et quitta la vippolitique aux élections de juin 1830. On a de lui: Les Scandinaves, poème (1801); Récit de l'écasion d'un officier pris à Quiberon (1815); Essai sur la littérature des Hébreux, narrations imitées de l'hébreu (1819, 4 volumes): il a publié aussi quelques Nouvelles dans la Bibliothèque des romans.

MONTBRUN (LOUIS-OUDART DIXMUDE, VICONTE DE), député de 1815 à 1816 et de 1821 à 1827, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 30 mai 1762, mort à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 13 juin 1838, appartenait à l'armée comme colonel de eavalerie. Elu député, le 22 août 1815, par le collège de département du Pas-de-Calais, avec 96 voix (187 votants, 303 inscrits), il fut de la majorité de la Chambre introuvable, et rentra dans la vie parlementaire le 26 mars 1824, avant obtenu, dans la même circonscription, 272 voix (344 votants, 488 inscrits.) Tout dévoué à la politique de M. de Villèle, il fit dire de lui dans la Petite Biographie des députés (1826): « Le vicomte de Montbrun, ministériel sous M. de Villèle, le serait sous M. de la Bourdonnaye. M. le vicomte ne conçoit pas que l'on puisse penser autrement que les hommes qui distribuent à leur gré des places et des rubans. »

Il quitta le parlement en 1827. Conseiller d'arrondissement de Montreuil et chevalier de Saint-Louis. MONTBRUN (Louis-Oudart Dixmude, vi-

Saint-Louis.